GLOBAL X
by Mirae Asset

September 21, 2026

VIA SEDAR+

British Columbia Securities Commission
Alberta Securities Commission
Financial and Consumer Affairs Authority of Saskatchewan
Manitoba Securities Commission
Ontario Securities Commission
Autorité des marchés financiers
Financial and Consumer Services Commission, New Brunswick
Superintendent of Securities, Department of Justice and Public Safety, Prince Edward Island
Nova Scotia Securities Commission
Office of the Superintendent of Securities, Service NL
Northwest Territories Office of the Superintendent of Securities
Office of the Yukon Superintendent of Securities
Nunavut Securities Office

Dear Sirs/Mesdames:

Re: **Refiling of Management Report of Fund Performance ("MRFP") of Global X S&P/TSX Capped Financials Index Corporate Class ETF (the "ETF")**

Please note we are re-filing the MRFP dated June 30, 2026, for the ETF in order to correct the return of the Underlying Index for the six-month period ended June 30, 2026, referenced under the heading "Results of Operations" and under Note B(a)(iii) of the "Notes to Financial Statements – ETF Specific Information", from 50.49% to 23.17%. For greater certainty, there is no change to the return of the ETF for the six-month period ended June 30, 2026, referenced under the heading "Results of Operations" or under Note B(a)(iii) of the "Notes to Financial Statements – ETF Specific Information".

GLOBAL X
par Mirae Asset

FNB GLOBAL X INDICE S&P/TSX PLAFONNÉ FINANCE EN CATÉGORIE DE SOCIÉTÉ (HXF : TSX)

RAPPORT INTERMÉDIAIRE | 30 JUIN 2026

GLOBAL X INVESTMENTS CANADA INC.
55, AVENUE UNIVERSITY, BUREAU 800 |
TORONTO, ON M5J 2H7

1-866-641-5739 OU
416-933-5745
INFO@GLOBALX.CA

L'innovation L'investissement

GLOBAL X
par Mirae Asset

Table des matières

RAPPORT DE LA DIRECTION SUR LE RENDEMENT DU FONDS

Analyse du rendement du Fonds par la direction 5

Faits saillants de nature financière 9

Rendement passé 11

Sommaire du portefeuille de placements 12

RESPONSABILITÉ DU GESTIONNAIRE À L'ÉGARD DE LA PRÉSENTATION DE L'INFORMATION FINANCIÈRE 13

ÉTATS FINANCIERS

État de la situation financière 14

État du résultat global 15

État de l'évolution de la situation financière 16

État des flux de trésorerie 17

Tableau des placements 18

Notes annexes - Informations propres au FNB. 19

Notes annexes 22

Message du chef de la direction

Alors que nous en sommes à mi-chemin en 2026, je suis fier de souligner la croissance soutenue que nous avons réalisée en tant que société et pour nos clients, grâce aux solutions de placement novatrices que nous gérons pour les Canadiens.

Grâce à la confiance de nos investisseurs et de nos clients, les actifs sous gestion de Global X dépassaient 56 milliards de dollars au 30 juin 2026. Ce montant reflète un accroissement de plus de 8 milliards de dollars depuis le début de l'année, principalement attribuable à la croissance constante de l'ensemble de notre gamme de FNB.

Global X fait partie d'un écosystème de FNB mondiaux plus important, soutenu par notre société mère, Mirae Asset, qui gère plus de 1 000 milliards de dollars d'actifs de clients dans 21 pays et marchés mondiaux autour du globe.

Grâce à cette plateforme mondiale, nous sommes en mesure d'offrir de nouvelles expositions pertinentes au Canada, en misant sur la solidité d'une marque reconnue à l'échelle internationale, d'un réseau mondial d'experts et d'une connaissance approfondie du secteur des placements au Canada.

Dans l'ensemble, nous nous engageons à aider les Canadiens à comprendre les nouvelles tendances qui façonnent les marchés et à offrir des solutions de placement et des expériences client conçues pour être informatives, pertinentes et accessibles.

Je suis fier de souligner plusieurs succès que Global X a réalisés depuis le début de l'année, tant au sein de nos activités que pour le compte de nos investisseurs.

En juin, Chris McHaney, vice-président directeur, Gestion et stratégie de placements chez Global X, a reçu le prix Wealth Professional Awards de 2026 à titre de gestionnaire de fonds innovant de l'année. Ce prix récompense un gestionnaire de fonds qui a mis en œuvre des solutions de placement uniques et novatrices au Canada au cours des 12 derniers mois. Nous sommes fiers de Chris, qui a su déployer son leadership dans l'un des programmes d'innovation en matière de FNB les plus ambitieux au pays.

Cette innovation a été pleinement mise en valeur en 2026. De fait, nous avons lancé 12 nouveaux FNB et créé des séries de parts de capitalisation pour quatre FNB existants depuis le début de l'année, élargissant notre gamme de stratégies thématiques, de revenu et de produits de base conçues pour les investisseurs canadiens.

En janvier, nous avons lancé le FNB Global X Indice de l'écosystème de jetons (« TOKN »), lequel offre une exposition aux entreprises qui stimulent le développement et l'adoption d'une infrastructure financière d'actifs jetonisés, y compris les émetteurs de cryptomonnaies stables, les plateformes de titrisation en cyberjetons, les plateformes de négociation et les fournisseurs d'infrastructures de paiement et de règlement.

En mars, nous avons lancé le FNB Global X Indice NYSE 100 (« NYSX.U ») qui offre aux Canadiens une exposition de référence aux principales entreprises technologiques et entreprises en croissance axées sur la technologie cotée à la NYSE.

En avril, nous avons élargi davantage notre gamme thématique en lançant deux nouveaux FNB : le FNB Global X Indice de technologies spatiales (« ORBX »), le seul FNB du Canada axé sur l'économie spatiale commerciale dans son ensemble, couvrant des services de lancement et de mise en orbite aux communications par satellite et à l'exploration spatiale, ainsi que le FNB Global X Indice d'aménagement d'infrastructures États-Unis (« PAVE.U »), qui offre une exposition à des entreprises qui pourraient profiter des investissements et du développement dans les infrastructures aux États-Unis.

En mai, nous avons lancé neuf FNB supplémentaires dans plusieurs gammes de produits. Nous avons lancé le FNB Global X Actif dividendes américains (« DIVY.U »), un FNB à gestion active conçu pour offrir aux Canadiens une approche axée sur le revenu qui cible les titres de sociétés américaines versant des dividendes.

Nous avons également lancé trois FNB tout-en-un de producteurs de produits de base, qui offrent une exposition à guichet unique et grandement diversifiée aux producteurs de produits de base des secteurs de l'énergie, des métaux et de l'exploitation minière, au moyen de stratégies d'options d'achat couvertes et d'options d'achat couvertes améliorées aux investisseurs en quête de revenus.

Nous avons également lancé des FNB axés sur les sociétés d'extraction d'argent, offrant aux Canadiens un éventail d'approches d'investissement dans les sociétés d'extraction de l'argent mondiales, qui s'étendent de l'exposition aux indices de référence aux stratégies d'options d'achat couvertes générant un revenu. Enfin, nous avons lancé le FNB Global X Options d'achat couvertes d'uranium (« URCC »), misant sur notre longue expérience en matière de placement dans l'uranium pour offrir une approche axée sur le revenu à ce secteur d'importance stratégique.

Également en mai, nous avons élargi l'accès des investisseurs à quatre de nos FNB alternatifs au comptant les plus populaires, y compris CASH, l'un des plus importants FNB alternatifs au comptant au Canada, en introduisant une série de parts de capitalisation. Cette nouvelle catégorie de parts réinvestit automatiquement les distributions, offrant aux investisseurs une autre façon de gérer leurs allocations en trésorerie.

À Global X, nous misons sur l'innovation dans tout ce que nous faisons. Qu'il s'agisse de nos origines en tant que l'un des premiers fournisseurs de FNB au Canada ou de notre tradition de lancement de produits de placement inédits, nous sommes guidés par l'audace, la réflexion, une exécution solide et un engagement à offrir une qualité et une expérience client exceptionnelles.

Notre devise est « Valoriser l'investissement grâce à l'innovation ». Nous sommes engagés, à vos côtés, pendant que vous explorez tout un univers de possibilités d'investissement et d'occasions à l'échelle mondiale.

Je vous remercie de votre soutien indéfectible.

Salutations cordiales,

Rohit Mehta
Président et chef de la direction de Global X Investments Canada Inc.

RAPPORT DE LA DIRECTION SUR LE RENDEMENT DU FONDS

Le présent rapport intermédiaire de la direction sur le rendement du FNB Global X Indice S&P/TSX plafonné finance en catégorie de société (« HXF » ou le « FNB »), une catégorie d'actions de société (une « catégorie de société ») de Global X Canada ETF Corp. (la « Société »), comprend les faits saillants de nature financière, et il est présenté avec les états financiers intermédiaires non audités (« états financiers » ou « états financiers intermédiaires ») du fonds de placement. Vous pouvez obtenir sans frais un exemplaire des états financiers intermédiaires non audités ou des états financiers annuels audités du fonds de placement, du rapport annuel ou intermédiaire de la direction sur le rendement du Fonds, des politiques et procédures de vote par procuration les plus récentes, du dossier d'information sur le vote par procuration ou des états trimestriels du portefeuille, en composant (sans frais) le 1-866-641-5739 ou le 416-933-5745, en nous écrivant à Global X Investments Canada Inc. (« Global X » ou le « gestionnaire »), 55, avenue University, bureau 800, Toronto (Ontario) M5J 2H7, ou en visitant notre site Web au www.globalx.ca ou celui de SEDAR+ au www.sedarplus.ca.

Le présent document peut renfermer des énoncés prospectifs à l'égard des événements futurs, résultats, circonstances ou rendements anticipés ou encore des attentes qui ne sont pas des faits historiques, mais représentent plutôt nos convictions à l'égard d'événements futurs. De par leur nature, les énoncés prospectifs sont nécessairement fondés sur des hypothèses et font l'objet d'incertitudes et de risques inhérents. Les risques que les prédictions et autres énoncés prospectifs ne se révèlent pas exacts sont importants. Le lecteur est prié de ne pas se fier outre mesure à nos énoncés prospectifs, étant donné qu'un certain nombre de facteurs peuvent faire en sorte que les résultats, les conditions, les mesures prises ou les événements réels diffèrent des objectifs, des attentes, des estimations ou des intentions décrits de façon explicite ou implicite dans les énoncés prospectifs.

Les résultats réels peuvent différer de façon appréciable des attentes de la direction exprimées dans ces énoncés prospectifs en raison de plusieurs facteurs, y compris notamment les conditions des marchés et la conjoncture économique générale, les taux d'intérêt, les changements apportés aux lois et règlements, les effets de la concurrence dans les secteurs géographiques et secteurs d'activité où le FNB peut investir et d'autres risques énoncés, de temps à autre, dans le prospectus du FNB. À l'occasion, de nouveaux facteurs de risque apparaissent et la direction ne peut les prévoir tous. Le lecteur est prié de comprendre que cette liste de facteurs n'est pas exhaustive et que, s'ils s'appuient sur des énoncés prospectifs pour décider d'investir ou non dans le FNB, les investisseurs et autres parties devraient porter une attention particulière à ces facteurs ainsi qu'aux autres incertitudes et événements éventuels et tenir compte de l'incertitude inhérente aux énoncés prospectifs. En raison des répercussions possibles de ces facteurs, le gestionnaire décline toute intention ou obligation de mettre à jour ou de réviser les énoncés prospectifs consécutivement à l'obtention de nouveaux renseignements, ou à la survenue d'événements nouveaux, ou pour tout autre motif, à moins que la loi applicable ne l'exige.

Standard & Poor's® et S&P® sont des marques de commerce déposées de Standard & Poor's Financial Services LLC (« S&P ») qui sont utilisées sous licence par Global X Investments Canada Inc. (« Global X »). Les FNB Global X ne sont pas parrainés, approuvés, vendus ou recommandés par S&P, et S&P ne fait aucune déclaration, ne donne aucune garantie et ne pose aucune condition quant à la pertinence d'acheter, de vendre ou de détenir des parts ou des actions dans les FNB Global X.

Analyse du rendement du Fonds par la direction

Objectif et stratégie de placement

HXF cherche à reproduire, dans la mesure du possible, le rendement de l'indice plafonné de la finance S&P/TSX (rendement total), déduction faite des frais. L'indice plafonné de la finance S&P/TSX (rendement total) est conçu pour mesurer le rendement de titres de capitaux propres de sociétés du secteur canadien des services financiers qui sont compris dans l'indice composé S&P/TSX. La pondération relative de tout titre pris individuellement dans l'indice est plafonnée.

Pour atteindre ses objectifs de placement et obtenir une exposition directe ou indirecte aux titres des émetteurs constituants de son indice sous-jacent, le FNB peut investir dans les titres d'émetteurs constituants, et détenir ces titres, dans une proportion essentiellement égale à celle qu'il représente dans l'indice sous-jacent applicable, ou investir dans des parts indicielles de fonds négociés en bourse ou peut utiliser des instruments dérivés, notamment des contrats de swap, des contrats à terme, des options sur contrats à terme, des contrats à terme de gré à gré, des options sur titres et sur indices, des instruments du marché monétaire, des prises en pension, ou une combinaison de ce qui précède, qui sont fondés sur l'indice sous-jacent applicable, à condition que l'utilisation de ces instruments dérivés soit en conformité avec le Règlement 81-102 et corresponde à l'objectif de placement du FNB indiciel.

Analyse du rendement du Fonds par la direction (suite)

Par conséquent, le FNB peut conclure un swap et (ou) obtenir une exposition directe aux titres des émetteurs constituants de son indice sous-jacent à tout moment ou à l'occasion. Le FNB restera en tout temps pleinement investi dans les marchés ou exposé à ceux-ci. Le FNB peut également investir dans des contrats à terme standardisés et des contrats à terme de gré à gré afin de fournir une exposition pour d'autres liquidités qu'il détient. Le FNB peut également détenir des instruments du marché monétaire, des titres de fonds du marché monétaire ou des espèces afin de s'acquitter de ses obligations courantes.

À propos de l'indice sous-jacent

L'indice plafonné de la finance S&P/TSX (rendement total) est composé de titres compris dans l'indice composé S&P/TSX qui sont classés dans le secteur financier, à l'exclusion des titres classés selon le Global Industry Classification Standards dans la catégorie «Immobilier». La pondération relative de chaque composante de l'indice est plafonnée à 25 %.

Risques

Le gestionnaire examine le niveau de risque du FNB au moins une fois l'an, et lorsque l'objectif de placement ou les stratégies de placement du FNB ont changé de façon importante. Aucun changement n'a influé de manière importante sur le niveau du risque global auquel le FNB a été exposé au cours de la période. Le niveau de risque actuel du FNB est : moyen.

Les niveaux de risque sont déterminés en fonction de la volatilité historique du FNB, calculée selon l'écart-type entre son rendement et sa moyenne. La catégorie de risque du FNB peut changer au fil du temps et la volatilité historique n'est pas représentative de la volatilité future. Règle générale, le niveau de risque du FNB lui est assigné d'après un écart-type de ses rendements sur 10 ans et le rendement de l'indice sous-jacent ou d'un substitut applicable. Si le gestionnaire juge que les résultats obtenus selon cette méthode ne sont pas représentatifs de la volatilité future du FNB, le niveau de risque peut être déterminé en fonction de la catégorie du FNB. Les niveaux de risque ne devraient pas tenir lieu de solution de rechange à une évaluation complète et appropriée du caractère adéquat du placement ou à son évaluation financière par un conseiller en placement.

Les risques et une description complète de chaque risque auxquels est exposé un placement dans le FNB sont présentés dans le plus récent prospectus du FNB. Il est possible de se procurer le plus récent prospectus en accédant au site www.globalx.ca ou au www.sedarplus.ca, ou en communiquant avec Global X Investments Canada Inc. sans frais au 1-866-641-5739 ou au 416-933-5745.

Avant d'acheter des actions, les investisseurs éventuels devraient lire la description complète des risques énumérés dans le plus récent prospectus du FNB et en tenir compte.

Résultats d'exploitation

Pour le semestre clos le 30 juin 2026, les actions du FNB ont affiché un rendement de 22,88 % comparativement à un rendement de 23,17 % pour l'indice sous-jacent pour la même période. Les chiffres ci-dessus sont ajustés pour tenir compte des distributions, le cas échéant. En général, l'écart entre le rendement du FNB et celui de l'indice sous-jacent s'explique par les charges à payer par le FNB, qui comprennent les frais de gestion et les frais relatifs aux swaps, plus les taxes de vente applicables.

L'indice plafonné de la finance S&P/TSX[MC] se compose de titres du secteur canadien de la finance.

Pour la période close le 30 juin 2026, les titres les plus performants de l'indice sous-jacent ont été la Banque de Montréal, Great-West Lifeco Inc. et La Banque Toronto-Dominion, qui ont enregistré des gains respectifs de 43,06 %, de 36,06 % et de 35,45 %. Les titres les moins performants de l'indice sous-jacent sont venus de Groupe TMX Limitée (-10,24 %), de Fairfax Financial Holdings Limited (-10,10 %) et de Brookfield Asset Management Ltd. (-9,52 %).

Analyse du rendement du Fonds par la direction (suite)

À l'égard de la gestion quotidienne du FNB, Global X ne cherche pas à prédire l'orientation du marché, les changements de politiques fiscales et monétaires à l'échelle mondiale, l'incidence d'événements géopolitiques ou d'autres crises imprévues. Global X et le FNB n'ont pas d'idée préconçue quant à l'incidence que ces événements pourraient avoir sur les marchés mondiaux des actions, des titres à revenu fixe, des devises et des marchandises en général et sur le secteur des services financiers canadiens en particulier. Le FNB ne s'en préoccupe que dans la mesure où ils pourraient avoir une incidence sur la capacité du FNB d'atteindre son objectif de placement. Le lecteur est invité à se reporter aux facteurs de risque décrits dans le prospectus du FNB pour des renseignements détaillés.

Le FNB peut, à certains moments, afficher un niveau très élevé d'achats et de rachats. Toutefois, le rendement du FNB est principalement touché par le rendement de son swap, qui fait l'objet d'une évaluation à la valeur du marché quotidienne et varie en fonction du rendement de son indice sous-jacent. La taille de l'actif du FNB ou les activités d'achat et de rachat n'ont pas d'incidence sur le rendement et la liquidité du FNB, puisque les transactions sont prises en compte, le cas échéant, dans les ajustements de la valeur théorique du swap.

La volatilité annualisée de l'indice sous-jacent et du FNB s'est établie respectivement à 12,36 % et à 12,51 % pour la période close le 30 juin 2026.

Contrats de swap

Pour atteindre son objectif de placement, le FNB a conclu un ou plusieurs contrats de swap (chacun, un « swap ») avec une ou plusieurs contreparties bancaires (chacune, une « contrepartie ») afin d'obtenir une exposition à l'indice sous-jacent. Chaque swap est un swap sur le rendement total aux termes duquel le FNB verse à la contrepartie un montant variable fondé sur les taux d'intérêt en vigueur sur le marché à court terme qui sont calculés en fonction d'un montant nominal convenu et d'un montant de capitaux propres fondé sur toute baisse de valeur d'un placement théorique dans un nombre théorique d'actions dont la valeur unitaire correspondra à la valeur de l'indice sous-jacent. En retour, la contrepartie versera au FNB un montant de capitaux propres fondé sur toute hausse de valeur de l'indice sous-jacent. Le rendement total comprendra le revenu théorique qui serait tiré d'un placement théorique dans les actifs de référence qui, dans le cadre du swap, seront théoriquement réinvestis dans d'autres actifs de référence, plus toute appréciation théorique de l'indice sous-jacent ou, selon le cas, moins toute dépréciation de l'indice sous-jacent. Le FNB investit également le produit net des souscriptions d'actions dans des obligations au comptant et (ou) des titres de créance à court terme afin de toucher des intérêts aux taux en vigueur sur le marché à court terme. Les modalités de chaque swap exigent que le FNB donne en gage ses obligations au comptant et ses titres de créance à court terme à la contrepartie pour garantir l'exécution de ses obligations de paiement aux termes du swap. Il est prévu que le revenu tiré des obligations au comptant et (ou) des titres de créance à court terme suffira à financer les paiements variables exigés par le FNB aux termes du swap. Le FNB peut en tout temps remplacer une contrepartie ou faire appel à de nouvelles contreparties.

La contrepartie peut couvrir son exposition, aux termes du swap, aux titres indiciels. Rien ne garantit que la contrepartie maintiendra une telle couverture ou qu'elle y aura recours à l'égard de la totalité du montant ou de la durée du swap.

En plus d'utiliser des contrats de swap sur le rendement total pour atteindre son objectif de placement, le FNB peut également les utiliser comme substituts à un placement direct dans des titres ou pour couvrir une position.

Puisqu'aux termes des swaps, comme aux termes de la plupart des contrats de ce type, l'obligation de chaque partie peut être réglée sur la base d'un montant net, l'exposition du FNB au risque de crédit de la contrepartie est limitée à l'évaluation positive à la valeur de marché des swaps conclus avec cette contrepartie, le cas échéant, laquelle est calculée et cumulée quotidiennement.

Événements récents

Il ne s'est produit aucun événement notable récent sur le marché, hormis les fluctuations normales du marché, qui aurait été susceptible d'avoir une influence indue sur le portefeuille du FNB lorsqu'il est comparé à son indice de référence.

Analyse du rendement du Fonds par la direction (suite)

Présentation

Les états financiers ci-joints ont été préparés selon les normes IFRS de comptabilité (« IFRS »). Toute mention relative au total de l'actif net, à l'actif net, à la valeur liquidative ou à l'augmentation (la diminution) de l'actif net dans les états financiers et (ou) dans le rapport de la direction sur le rendement du Fonds fait référence à l'actif net ou à l'augmentation (la diminution) de l'actif net attribuable aux porteurs d'actions rachetables, aux termes des IFRS.

Transactions avec des parties liées

Certains services ont été fournis au FNB par des parties liées, et ces relations sont décrites ci-après.

Gestionnaire et gestionnaire de placements

Le gestionnaire et gestionnaire de placements de la Société et du FNB est Global X Investments Canada Inc., société constituée en vertu des lois de l'Ontario, dont l'adresse est le 55, avenue University, bureau 800, Toronto (Ontario) M5J 2H7.

Tous les frais de gestion versés au gestionnaire (description détaillée à la page 10) sont inscrits dans les transactions entre parties liées, puisque le gestionnaire est considéré comme étant une partie liée du FNB. Les frais de gestion figurent à l'état du résultat global des états financiers du FNB ci-joints. Les frais de gestion payables par le FNB au 30 juin 2026 et au 31 décembre 2025 figurent à l'état de la situation financière.

Faits saillants de nature financière

Les tableaux qui suivent font état de données financières clés concernant le FNB et ont pour objet de vous aider à comprendre les résultats financiers du FNB de la présente période intermédiaire et des cinq derniers exercices. Ces renseignements proviennent des états financiers annuels audités et des présents états financiers intermédiaires non audités du FNB. Veuillez vous reporter à la première page pour obtenir des renseignements sur la manière de vous procurer les états financiers annuels du FNB.

Actif net par action du FNB

Période[1]	**2026**	**2025**	**2024**	**2023**	**2022**	**2021**	
Actif net à l'ouverture de la période	113,70	84,41	65,06	57,30	63,40	46,57	$
Augmentation (diminution) liée à l'exploitation							
Total des revenus	–	(0,02)	(0,04)	0,05	0,09	–	
Total des charges	(0,28)	(0,42)	(0,20)	(0,16)	(0,17)	(0,15)	
Profits (pertes) réalisé(e)s pour la période	–	5,43	0,54	0,41	–	–	
Profits (pertes) latent(e)s pour la période	26,31	23,52	18,67	7,49	(6,01)	16,97	
Augmentation (diminution) totale liée à l'exploitation[2]	26,03	28,51	18,97	7,79	(6,09)	16,82	
Total des distributions[3]	–	–	–	–	–	–	
Actif net à la clôture de la période[4]	139,71	113,70	84,41	65,06	57,30	63,40	$

1. Cette information est tirée des états financiers intermédiaires non audités et des états financiers annuels audités du FNB.
2. L'actif net par action et les distributions sont établis selon le nombre réel d'actions en circulation au moment considéré. L'augmentation ou la diminution liée à l'exploitation est calculée selon le nombre moyen pondéré d'actions en circulation au cours de la période.
3. Le cas échéant, les distributions ont été versées en espèces et (ou) réinvesties dans des actions additionnelles du FNB.
4. Les faits saillants de nature financière ne permettent pas nécessairement de rapprocher l'actif net par action à l'ouverture et à la clôture de la période.

Faits saillants de nature financière (suite)

Ratios et données supplémentaires

Période[1]	2026	2025	2024	2023	2022	2021	
Total de la valeur liquidative (en milliers)	133 079	108 014	96 778	74 372	65 354	65 803	$
Nombre d'actions en circulation (en milliers)	953	950	1 147	1 143	1 141	1 038	
Ratio des frais de gestion[2]	0,28 %	0,28 %	0,28 %	0,28 %	0,27 %	0,27 %	
Ratio des frais de gestion avant renonciations ou absorptions[2]	0,28 %	0,28 %	0,28 %	0,28 %	0,28 %	0,28 %	
Ratio des frais de transaction[3]	0,20 %	0,17 %	0,00 %	0,00 %	0,00 %	0,00 %	
Taux de rotation des titres en portefeuille[4]	0,00 %	0,00 %	7,64 %	16,42 %	0,00 %	0,00 %	
Valeur liquidative par action à la clôture de la période	139,71	113,70	84,41	65,06	57,30	63,40	$
Cours de clôture	139,63	113,81	84,39	65,05	57,31	63,41	$

1. Les renseignements sont fournis au 30 juin 2026 et aux 31 décembre des exercices présentés.
2. Le ratio des frais de gestion est calculé selon le total des charges, y compris la taxe de vente (à l'exclusion des commissions et des autres coûts de transaction de portefeuille) de la période considérée et est exprimé en pourcentage annualisé de la valeur liquidative quotidienne moyenne durant la période. Aux termes des documents constitutifs du FNB, le gestionnaire est tenu de payer toutes les charges du FNB, exclusion faite des frais de gestion, de même que les taxes de vente applicables aux frais de gestion.
3. Le ratio des frais de transaction représente le total des commissions et les autres coûts de transaction de portefeuille exprimés en pourcentage annualisé de la valeur liquidative quotidienne moyenne au cours de la période.
4. Le taux de rotation des titres en portefeuille du FNB indique les mouvements du portefeuille de placements. Un taux de rotation de 100 % signifie que le FNB achète et vend tous les titres de son portefeuille une fois au cours de l'année. Plus le taux de rotation au cours d'une année est élevé, plus la possibilité est grande que l'investisseur enregistre des gains en capital imposables pendant l'année. Il n'y a pas nécessairement de lien entre un taux de rotation élevé et le rendement d'un FNB.

Frais de gestion

En contrepartie des services de gestion et de conseils en matière de placement qu'il prodigue au FNB, le gestionnaire a le droit de toucher des frais de gestion. Le montant de ces frais, taxes de vente comprises, est calculé quotidiennement sur la valeur liquidative du FNB. Le taux annuel des frais de gestion imputés, à l'exclusion des taxes de vente, est de 0,25 %. Environ 100 % des frais de gestion ont été affectés à la gestion, à la gestion de placements, aux frais liés à l'exploitation du FNB, à d'autres frais administratifs généraux et au profit.

Le gestionnaire a payé la quasi-totalité des coûts et des frais liés à l'exploitation et aux activités du FNB à même le revenu tiré des frais de gestion, notamment la gestion des placements, l'administration, les frais juridiques, les honoraires de comptabilité, les frais de garde, les honoraires d'audit, les honoraires de l'agent chargé de la tenue des registres et de l'agent des transferts de même que les taxes et les charges liées à la publicité, au marketing, au parrainage et à la promotion de la vente des actions du FNB.

Aux termes des documents constitutifs du FNB, le gestionnaire est tenu de payer toutes les charges du FNB, exclusion faite des frais de gestion, de même que les taxes de vente sur les frais de gestion, tous les frais relatifs aux swaps, et les frais et commissions de courtage applicables. Le FNB n'a donc pas d'autres charges.

Rendement passé

Des commissions de vente, des frais de gestion et les taxes de vente applicables peuvent être liés à un placement dans le FNB. Veuillez prendre connaissance du prospectus avant d'investir. Les taux de rendement indiqués reflètent le rendement historique, y compris les changements de valeur de l'action et le réinvestissement de toutes les distributions, et ne tiennent pas compte des frais de vente, de rachat ou de distribution, ni des frais facultatifs ou impôts sur le revenu payables par un investisseur qui auraient pu réduire les rendements. Un placement dans le FNB n'est assorti d'aucune garantie. Sa valeur fluctue régulièrement et le rendement passé pourrait ne pas se répéter. Les rendements du FNB ont été compilés en supposant que toutes les distributions, le cas échéant, sont réinvesties dans des actions additionnelles du FNB. Si vous détenez ce FNB à l'extérieur d'un régime enregistré, les revenus et les gains en capital distribués qui vous sont versés augmentent votre revenu aux fins de l'impôt, et ce, qu'ils vous soient versés en espèces ou réinvestis dans des actions additionnelles du FNB. Le montant des distributions imposables réinvesties est ajouté au prix de base rajusté des actions que vous détenez. Cela diminuera votre gain en capital ou augmentera votre perte en capital lors d'une transaction ultérieure de rachat et empêchera que ce montant soit imposé de nouveau entre vos mains. Veuillez consulter votre conseiller fiscal afin de discuter de votre situation fiscale personnelle.

Rendement annuel

Le graphique suivant illustre le rendement du FNB pour les périodes indiquées, ainsi que la variation du rendement d'une période à l'autre. Par ailleurs, le graphique indique, en pourcentage, le rendement haussier ou baissier d'un placement à compter du premier jour de chaque période jusqu'à la date de clôture de cette période.

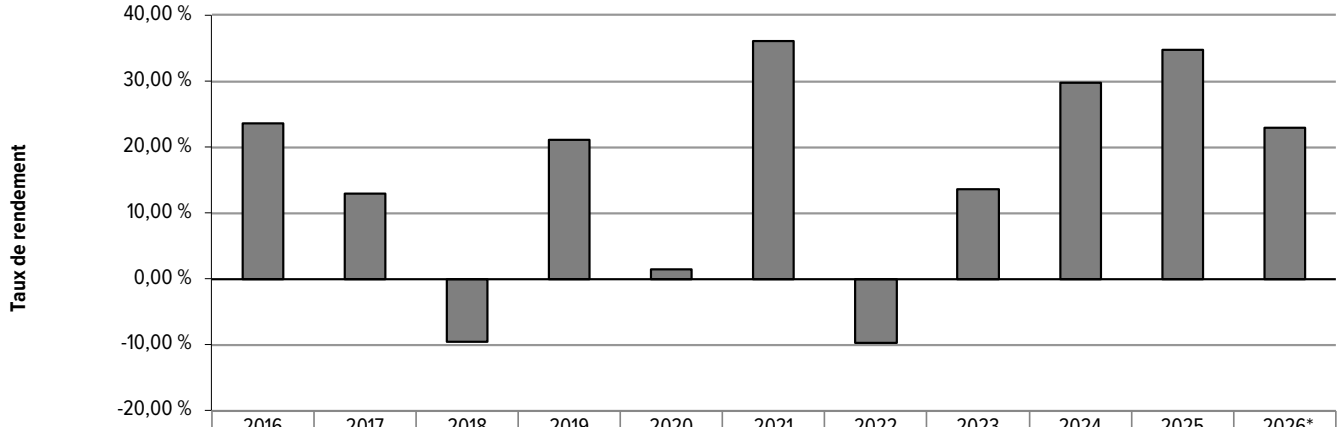

	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026*
HXF	23,68 %	12,98 %	-9,48 %	21,04 %	1,38 %	36,13 %	-9,63 %	13,56 %	29,73 %	34,70 %	22,88 %

Le FNB a commencé ses activités le 16 septembre 2013.
* Pour le semestre clos le 30 juin 2026.

Sommaire du portefeuille de placements

Au 30 juin 2026

Composition de l'actif	Valeur liquidative		Pourcentage de la valeur liquidative du FNB
Exposition aux actions canadiennes par le biais de contrats de swap sur indice	132 960 885	$	99,92 %
Trésorerie - autres	107 779		0,08 %
Autres actifs, moins les passifs	10 238		0,00 %
	133 078 902	**$**	**100,00 %**

Principaux placements	Pourcentage de la valeur liquidative du FNB
Juste valeur des contrats de swap sur indice (valeur notionnelle de 39 079 448 $)[1]	70,57 %
Trésorerie détenue à titre de garantie	29,35 %
Trésorerie - autres	0,08 %

Principaux placements de l'indice sous-jacent* – Indice plafonné de la finance S&P/TSX[MC]	Pourcentage de pondération de l'indice sous-jacent
Banque Royale du Canada	22,77 %
La Banque Toronto-Dominion	15,99 %
Banque de Montréal	9,74 %
La Banque de Nouvelle-Écosse	8,40 %
Banque Canadienne Impériale de Commerce	8,34 %
Brookfield Corp.	7,17 %
Société Financière Manuvie	5,33 %
Banque Nationale du Canada	4,79 %
Financière Sun Life Inc.	3,42 %
Intact Corporation Financière	2,87 %
Power Corporation du Canada	2,60 %
Fairfax Financial Holdings Limited	2,57 %
Brookfield Asset Management Inc.	1,33 %
Great-West Lifeco Inc.	1,31 %
iA Société financière Inc.	0,97 %
Groupe TMX Limitée	0,71 %
Société financière Definity	0,40 %
Société financière IGM Inc.	0,35 %
Onex Corp.	0,34 %
EQB inc.	0,19 %
Sprott Inc.	0,19 %
Trisura Group Ltd.	0,12 %
Banque Laurentienne du Canada	0,10 %

[1] La juste valeur des swaps sur indice représente le montant à recevoir de (payer à) la contrepartie du (des) contrat(s) de swap sur rendement total du FNB à la date du présent rapport.

* Ces positions représentent les principaux titres constituant l'indice sous-jacent. Le FNB est exposé au rendement de l'indice sous-jacent sur rendement total au moyen d'un contrat de swap sur rendement total.

Le sommaire du portefeuille de placements peut changer en raison des mouvements de portefeuille du FNB. Les états financiers annuels et intermédiaires les plus récents sont disponibles sans frais. Vous pouvez les demander en composant (sans frais) le 1-866-641-5739 ou le 416-933-5745, en nous écrivant à Global X Investments Canada Inc., 55, avenue University, bureau 800, Toronto (Ontario) M5J 2H7, ou en visitant notre site Web au www.globalx.ca ou SEDAR+ au www.sedarplus.ca.

RESPONSABILITÉ DU GESTIONNAIRE À L'ÉGARD DE LA PRÉSENTATION DE L'INFORMATION FINANCIÈRE

La responsabilité des états financiers intermédiaires non audités (« états financiers ») ci-joints du FNB Global X Indice S&P/TSX plafonné finance en catégorie de société (le « FNB ») incombe à Global X Investments Canada Inc., gestionnaire du FNB (le « gestionnaire »). Les états ont été dressés conformément aux normes IFRS de comptabilité au moyen de l'information disponible et comprennent certains montants qui sont fondés sur les meilleurs estimations et jugements du gestionnaire.

Le gestionnaire a conçu et maintient un système de contrôles internes ayant pour but de fournir une assurance raisonnable que tous les actifs sont protégés et de produire de l'information financière pertinente, fiable et à jour, y compris les états financiers ci-joints.

Les présents états financiers ont été approuvés par le conseil d'administration du gestionnaire et par le conseil d'administration de Global X Canada ETF Corp.

Rohit Mehta
Administrateur
Global X Investments Canada Inc.

Thomas Park
Administrateur
Global X Investments Canada Inc.

AVIS AUX ACTIONNAIRES

L'auditeur du FNB n'a pas examiné les présents états financiers.

Global X Investments Canada Inc., gestionnaire du FNB, nomme un auditeur indépendant qui a pour mission d'effectuer l'audit des états financiers annuels du FNB.

L'auditeur indépendant du FNB n'a pas examiné les présents états financiers intermédiaires conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada.

État de la situation financière (non audité)

Au 30 juin 2026 et au 31 décembre 2025

	2026		2025	
Actifs				
Trésorerie détenue à titre de garantie	39 051 973	$	39 042 877	$
Trésorerie - autres	107 779		74 550	
Montants à recevoir se rapportant à des revenus courus	41 290		43 324	
Actifs dérivés (note 7)	93 908 912		68 879 838	
Total des actifs	**133 109 954**		**108 040 589**	
Passifs				
Frais de gestion à payer (note 10)	31 052		26 791	
Total des passifs	**31 052**		**26 791**	
Total de l'actif net	**133 078 902**	**$**	**108 013 798**	**$**
Nombre d'actions rachetables en circulation (note 9)	952 520		950 020	
Total de l'actif net par action (note 1)	139,71	$	113,70	$

(Se reporter aux notes annexes.)

Approuvé au nom du conseil d'administration de Global X Canada ETF Corp.,

Rohit Mehta
Administrateur

Julie Stajan
Administratrice

État du résultat global (non audité)

Pour les périodes closes les 30 juin

	2026	2025
Produits		
Revenu d'intérêts à des fins de distribution	(2 428) $	(13 177) $
Profit net (perte nette) réalisé(e) sur la vente de placements et de dérivés	–	5 277 751
Variation nette de la plus-value (moins-value) latente des placements et des dérivés	25 029 074	3 271 341
	25 026 646	**8 535 915**
Charges (note 10)		
Frais de gestion	156 995	117 874
Coûts de transaction	111 494	63 803
	268 489	**181 677**
Augmentation (diminution) de l'actif net pour la période	**24 758 157 $**	**8 354 238 $**

(Se reporter aux notes annexes.)

État de l'évolution de la situation financière (non audité)

Pour les périodes closes les 30 juin

	2026		2025	
Total de l'actif net à l'ouverture de la période	108 013 798	$	96 777 535	$
Augmentation (diminution) de l'actif net	24 758 157		8 354 238	
Transactions relatives aux actions rachetables				
Produit tiré de l'émission de titres du fonds de placement	3 575 131		137 545	
Montants totaux versés lors du rachat de titres du fonds de placement	(3 268 184)		(16 912 776)	
Total de l'actif net à la clôture de la période	**133 078 902**	**$**	**88 356 542**	**$**

(Se reporter aux notes annexes.)

État des flux de trésorerie (non audité)

Pour les périodes closes les 30 juin

	2026	2025
Flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation		
Augmentation (diminution) de l'actif net pour la période	24 758 157 $	8 354 238 $
Ajustements pour tenir compte des éléments suivants :		
(Profit net) perte nette réalisé(e) sur la vente de placements et de dérivés	–	(5 277 751)
Variation nette de la (plus-value) moins-value latente des placements et des dérivés	(25 029 074)	(3 271 341)
Produit de la vente de placements	–	5 277 751
Montants à recevoir se rapportant à des revenus courus	2 034	33 221
Charges à payer	4 261	(3 125)
Rentrées (sorties) de fonds nettes liées aux activités d'exploitation	**(264 622)**	**5 112 993**
Flux de trésorerie liés aux activités de financement		
Montant reçu de l'émission d'actions	3 575 131	137 545
Montant versé au rachat d'actions	(3 268 184)	(16 912 776)
Rentrées (sorties) de fonds nettes liées aux activités de financement	**306 947**	**(16 775 231)**
Augmentation (diminution) nette de la trésorerie au cours de la période	42 325	(11 662 238)
Trésorerie à l'ouverture de la période	39 117 427	50 720 237
Trésorerie à la clôture de la période	**39 159 752 $**	**39 057 999 $**
Intérêts reçus (payés)	(394) $	20 044 $
Le total de la trésorerie se compose de ce qui suit :		
Trésorerie détenue à titre de garantie	39 051 973 $	39 043 355 $
Trésorerie - autres	107 779	14 644
Trésorerie à la clôture de la période	**39 159 752 $**	**39 057 999 $**

(Se reporter aux notes annexes.)

Tableau des placements (non audité)

Au 30 juin 2026

Titre	Valeur notionnelle	Juste valeur
CONTRATS DE SWAP SUR INDICE (70,57 %)		
Contrat de swap sur l'indice plafonné de la finance S&P/TSX, date de paiement le 1er novembre 2028	39 079 448 $	93 908 912 $
TOTAL DES CONTRATS DE SWAP SUR INDICE		**93 908 912**
TRÉSORERIE DÉTENUE À TITRE DE GARANTIE (29,35 %)		**39 051 973**
TOTAL DU PORTEFEUILLE DE PLACEMENTS (99,92 %) (note 7)		**132 960 885 $**
Trésorerie - autres (0,08 %)		107 779
Autres actifs, moins les passifs (0,00 %)		10 238
TOTAL DE L'ACTIF NET (100,00 %)		**133 078 902 $**

Notes annexes - Informations propres au FNB (non audité)

30 juin 2026

A. INFORMATIONS SUR LE FNB (NOTE 1)

Le tableau suivant présente des informations propres au FNB, les symboles aux termes desquels les actions en dollars canadiens et les actions en dollars américains (le cas échéant), comme il est décrit à la note 1, se négocient à la Bourse de Toronto (la « TSX »), la monnaie fonctionnelle et de présentation du FNB qui est soit le dollar canadien (« $ CA ») soit le dollar américain (« $ US ») et le début des activités.

Nom du FNB	Symbole(s) TSX	Monnaie de présentation	Début des activités
FNB Global X Indice S&P/TSX plafonné finance en catégorie de société	HXF	$ CA	16 septembre 2013

Objectif de placement

HXF cherche à reproduire, dans la mesure du possible, le rendement de l'indice plafonné de la finance S&P/TSX (rendement total), déduction faite des frais. L'indice plafonné de la finance S&P/TSX (rendement total) est conçu pour mesurer le rendement de titres de capitaux propres de sociétés du secteur canadien des services financiers qui sont compris dans l'indice composé S&P/TSX. La pondération relative de tout titre pris individuellement dans l'indice est plafonnée.

B. RISQUE LIÉ AUX INSTRUMENTS FINANCIERS (NOTE 5)

a) Risques de marché

i) Risque de change

Le FNB n'a pas d'exposition aux devises.

ii) Risque de taux d'intérêt

Le FNB ne détient pas de titres de créance à long terme pour lesquels il serait exposé au risque de taux d'intérêt.

iii) Risque de prix

Pour le semestre clos le 30 juin 2026, les actions du FNB ont dégagé un rendement de 22,88 % comparativement à un rendement de 23,17 % pour l'indice sous-jacent pour la même période. Les chiffres ci-dessus sont ajustés pour tenir compte des distributions, le cas échéant.

En général, l'écart entre le rendement du FNB et celui de l'indice sous-jacent s'explique par les charges à payer par le FNB, qui comprennent les frais de gestion et les frais relatifs aux swaps, plus les taxes de vente applicables.

Notes annexes - Informations propres au FNB (non audité) (suite)
30 juin 2026

Le tableau ci-après présente l'incidence estimée sur le FNB d'une augmentation ou d'une diminution de 1 % de l'indice sous-jacent, compte tenu de la corrélation historique, tous les autres facteurs demeurant constants, aux dates considérées. En pratique, les résultats réels peuvent différer de l'analyse de sensibilité présentée et la différence pourrait être importante.

Indice sous-jacent	30 juin 2026	31 décembre 2025
Indice plafonné de la finance S&P/TSX (rendement total)	1 330 787 $	1 080 136 $

b) Risque de crédit

Le tableau qui suit montre l'exposition notionnelle du FNB aux contrats dérivés (comme il est décrit à la note 7) au 30 juin 2026 et au 31 décembre 2025. De plus, les notations désignées pour toute contrepartie chaque date de clôture sont présentées tout comme l'est l'exposition au risque de crédit (se reporter à la note 5) d'actifs dérivés tel qu'il est présenté dans l'état de la situation financière.

Au	Contre-partie[1)]	Exposition notionnelle	Risque de crédit	Notation attribuée par DBRS	Notation attribuée par Fitch	Notation attribuée par Moody's	Notation attribuée par S&P
30 juin 2026	BNC	39 079 448 $	93 908 912 $	AA	A+	Aa2	A+
31 déc. 2025	BNC	39 079 448 $	68 879 838 $	AA	A+	Aa2	A+

[1)] BNC se réfère à la Banque Nationale du Canada.

C. ÉVALUATION DE LA JUSTE VALEUR (NOTE 6)

Le tableau suivant présente un sommaire des données utilisées dans l'évaluation des placements et dérivés du FNB évalués à la juste valeur au 30 juin 2026 et au 31 décembre 2025 :

	30 juin 2026			31 décembre 2025		
	Niveau 1 ($)	Niveau 2 ($)	Niveau 3 ($)	Niveau 1 ($)	Niveau 2 ($)	Niveau 3 ($)
Actifs financiers						
Swaps	–	93 908 912	–	–	68 879 838	–
Total des actifs financiers	**–**	**93 908 912**	**–**	**–**	**68 879 838**	**–**
Total des passifs financiers	**–**	**–**	**–**	**–**	**–**	**–**
Actifs et passifs financiers, montant net	**–**	**93 908 912**	**–**	**–**	**68 879 838**	**–**

Il n'y a eu aucun transfert important entre les niveaux 1 et 2 par suite du changement dans la disponibilité des prix cotés sur des marchés ou des données observables sur le marché au cours de la période ou de l'exercice présenté. En outre, aucun placement ni aucune transaction n'ont été classés dans le niveau 3 pour la période close le 30 juin 2026 et l'exercice clos le 31 décembre 2025.

D. PRÊT DE TITRES (NOTE 8)

Au 30 juin 2026 et au 31 décembre 2025, le FNB n'était partie à aucune transaction de prêt sur titres. Pour les périodes closes les 30 juin 2026 et 2025, le FNB n'a tiré aucun revenu d'opérations de prêt de titres.

Notes annexes - Informations propres au FNB (non audité) (suite)
30 juin 2026

E. ACTIONS RACHETABLES (NOTE 9)

Pour les périodes closes les 30 juin 2026 et 2025, le nombre d'actions de FNB émises dans le cadre de souscriptions, le nombre d'actions de FNB rachetées, le nombre total et le nombre moyen d'actions de FNB en circulation se présentent comme suit :

Période	Actions en circulation à l'ouverture	Actions émises	Actions rachetées	Actions en circulation à la clôture	Nombre moyen d'actions en circulation
2026	950 020	27 500	(25 000)	952 520	951 191
2025	1 146 565	1 650	(200 945)	947 270	996 856

F. COMPENSATION D'INSTRUMENTS FINANCIERS (NOTE 13)

Les tableaux suivants présentent les instruments financiers pouvant être admissibles à une telle compensation, si une telle situation se produisait au 30 juin 2026 et au 31 décembre 2025. La colonne intitulée « Incidence nette » indique l'incidence nette sur l'état de la situation financière du FNB si tous les montants étaient compensés. La colonne intitulée « Instruments financiers » pourrait inclure des garanties hors trésorerie données par le FNB.

	Montants compensés ($)			Montants non compensés ($)		Incidence nette ($)
Actifs et passifs financiers au 30 juin 2026	Actifs (passifs) bruts	Actifs (passifs) bruts compensés	Montants nets	Instruments financiers	Trésorerie donnée en garantie	
Actifs dérivés	93 908 912	–	93 908 912	–	–	93 908 912
Passifs dérivés	–	–	–	–	–	–

	Montants compensés ($)			Montants non compensés ($)		Incidence nette ($)
Actifs et passifs financiers au 31 décembre 2025	Actifs (passifs) bruts	Actifs (passifs) bruts compensés	Montants nets	Instruments financiers	Trésorerie donnée en garantie	
Actifs dérivés	68 879 838	–	68 879 838	–	–	68 879 838
Passifs dérivés	–	–	–	–	–	–

Notes annexes (non audité)
30 juin 2026

1. ENTITÉ PRÉSENTANT L'INFORMATION FINANCIÈRE

Global X Canada ETF Corp. (la « Société ») est une société de placement à capital variable constituée le 10 octobre 2019 sous le régime des lois fédérales du Canada. Le capital autorisé de la Société comprend un nombre illimité de catégories d'actions à dividende non cumulatif, rachetables et sans droit de vote (chacune, une « catégorie de société » ou un « FNB ») pouvant être émises en un nombre illimité de séries, ainsi qu'une catégorie d'actions avec droit de vote désignées à titre d'« actions de catégorie J ». Chaque catégorie de société est un fonds d'investissement distinct doté d'objectifs de placement précis et renvoie précisément à un portefeuille de placements distinct. Les renseignements propres aux FNB et les objectifs de placement de chaque FNB de la Société sont présentés dans les notes des informations propres aux états financiers de chaque FNB. Si la Société ne peut honorer ses obligations à l'égard d'un FNB en particulier, elle pourrait être tenue de le faire en ayant recours aux actifs attribuables à d'autres catégories. Chaque FNB est une catégorie de société distincte et est actuellement composé d'une série unique d'actions de fonds négocié en bourse (les « actions de FNB ») de la catégorie de société applicable de la Société et d'une fiducie correspondante (la « fiducie de FNB »).

Les actions de FNB sont offertes en permanence par l'entremise du prospectus de la Société et sont négociées à la Bourse de Toronto (la « TSX ») en dollars canadiens (les « actions en $ CA ») et, le cas échéant, en dollars américains (les « actions en $ US »). Les souscriptions pour les actions en $ US peuvent être effectuées en dollars américains ou canadiens. Un investisseur ne pourra acheter ou vendre des actions du FNB à la TSX que par l'entremise d'un courtier inscrit dans la province ou le territoire de résidence de l'investisseur. Les investisseurs peuvent négocier des actions du FNB de la même façon que d'autres titres négociés à la TSX, y compris au moyen d'ordres au cours du marché et d'ordres à cours limité, et pourraient devoir payer les commissions de courtage d'usage au moment de l'achat ou de la vente des actions.

Global X Investments Canada Inc. (« Global X », le « gestionnaire » ou le « gestionnaire de placements ») est le gestionnaire et le gestionnaire de placements de la Société et de chaque catégorie de société. Le gestionnaire de placements est chargé de mettre en œuvre chaque stratégie de placement du FNB. L'adresse du siège social de la Société est la suivante : a/s Global X Investments Canada Inc., 55, avenue University, bureau 800, Toronto (Ontario) M5J 2H7.

Objectif de placement

Le but de chaque FNB est d'investir l'actif net attribuable à ce FNB conformément à ses objectifs de placement, tels qu'ils sont définis dans le prospectus de la Société. L'objectif de placement de chaque FNB est énoncé à la note A des notes des informations propres au FNB.

2. BASE D'ÉTABLISSEMENT

i) Déclaration de conformité

Les états financiers du FNB ont été préparés selon les normes IFRS de comptabilité (« IFRS »). Toute mention relative au total de l'actif net, à l'actif net, à la valeur liquidative ou à l'augmentation (la diminution) de l'actif net fait référence à l'actif net ou à l'augmentation (la diminution) de l'actif net attribuable aux porteurs d'actions rachetables, aux termes des IFRS.

Le conseil d'administration de la Société a approuvé la publication des présents états financiers le 13 août 2026.

ii) Base d'évaluation

Les états financiers ont été établis au coût historique, sauf pour ce qui est des instruments financiers à la juste valeur par le biais du résultat net, qui sont évalués à la juste valeur.

Notes annexes (non audité) (suite)
30 juin 2026

3. INFORMATIONS SIGNIFICATIVES SUR LES MÉTHODES COMPTABLES

Les méthodes comptables énoncées ci-après ont été appliquées de manière uniforme à toutes les périodes présentées dans les présents états financiers.

a) Instruments financiers

i) Comptabilisation, évaluation initiale et classement

Le FNB est assujetti à l'IFRS 9, *Instruments financiers* (l'« IFRS 9 ») pour le classement et l'évaluation d'instruments financiers, y compris la dépréciation des actifs financiers et la comptabilité de couverture.

Aux termes de l'IFRS 9, les actifs financiers doivent être classés selon la gestion des actifs financiers prévue dans le modèle économique du FNB et les caractéristiques des flux de trésorerie contractuels des actifs financiers. Elle prévoit trois catégories de classement principales pour les actifs financiers : évalué au coût amorti, à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global et à la juste valeur par le biais du résultat net. L'IFRS 9 exige que le classement des instruments de créance, le cas échéant, repose uniquement sur les remboursements de principal et les versements d'intérêts ainsi que sur le critère du modèle économique.

Les actifs financiers et les passifs financiers du FNB sont gérés, et sa performance est évaluée sur la base de la juste valeur. Les flux de trésorerie contractuels des titres d'emprunt du FNB, le cas échéant, correspondent uniquement à des remboursements de principal et à des versements d'intérêts. Toutefois, ces titres ne sont ni détenus aux fins de recouvrement ni détenus aux fins de recouvrement et de vente selon le modèle économique de l'IFRS 9.

Les actifs financiers et les passifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat net sont initialement comptabilisés à la juste valeur (voir ci-après) à la date de transaction, les coûts de transaction étant comptabilisés dans l'état du résultat global. Les autres actifs financiers et passifs financiers sont comptabilisés à la juste valeur à la date à laquelle ils sont générés.

Le FNB classe les actifs financiers et les passifs financiers dans les catégories suivantes :

- actifs financiers classés à la juste valeur par le biais du résultat net : titres de créance, investissements en titres de capitaux propres et instruments financiers dérivés;
- actifs financiers au coût amorti : tout autre actif financier;
- passifs financiers classés à la juste valeur par le biais du résultat net : instruments financiers dérivés et titres vendus à découvert, le cas échéant;
- passifs financiers au coût amorti : tout autre passif financier.

ii) Dépréciation

À chaque date de clôture, les actifs financiers évalués au coût amorti sont soumis à un test de dépréciation au moyen du modèle fondé sur les pertes de crédit attendues, toute correction de valeur pour pertes est comptabilisée en résultat net. Des difficultés financières importantes de la contrepartie, la probabilité qu'elle déclare faillite ou subisse une réorganisation financière et les défauts de paiement indiquent tous qu'une provision pour perte pourrait être dépréciée.

Notes annexes (non audité) (suite)
30 juin 2026

iii) Évaluation de la juste valeur

La juste valeur est le prix qui serait reçu pour la vente d'un actif ou payé pour le transfert d'un passif lors d'une transaction normale entre des intervenants du marché à la date d'évaluation sur le marché principal ou, à défaut, le marché le plus avantageux auquel le FNB a accès à cette date. La juste valeur d'un passif reflète l'effet du risque de non-exécution.

Les placements sont évalués à la juste valeur à la fermeture des bureaux chaque date d'évaluation, tel qu'il est défini dans le prospectus du FNB (la « date d'évaluation ») en s'appuyant, dans la mesure du possible, sur des sources de cotation externes. Les placements détenus qui sont négociés sur un marché boursier actif et reconnu, un marché hors cote ou par un courtier en valeurs mobilières reconnu sont évalués selon leur cours de clôture. Pour les titres négociés en bourse, leurs cours de clôture sont considérés comme étant la juste valeur s'ils se situent dans l'écart acheteur-vendeur. Lorsque le cours de clôture ne s'inscrit pas dans l'écart acheteur-vendeur, le gestionnaire détermine le point de l'écart acheteur-vendeur qui est le plus représentatif de la juste valeur compte tenu des faits et circonstances en cause. Toutefois, ces cours peuvent faire l'objet d'un ajustement si une valeur plus exacte peut être obtenue d'une transaction boursière plus récente ou si l'on y incorpore d'autres renseignements pertinents dont il n'a pas été tenu compte dans les cotations de sources externes. Les placements à court terme, y compris les billets et les instruments du marché monétaire, sont évalués au coût après amortissement, lequel se rapproche de la juste valeur.

Les placements détenus qui ne sont pas négociés sur un marché actif, y compris certains instruments financiers dérivés, sont évalués au moyen de données du marché observables, si possible, selon le mode de calcul et la manière établie par le gestionnaire. Les instruments financiers dérivés sont comptabilisés à l'état de la situation financière selon le profit ou la perte qui serait réalisé si les contrats étaient liquidés à la date d'évaluation. Les dépôts de couverture, le cas échéant, sont présentés au tableau des placements comme dépôts de couverture. Il y a également lieu de se reporter au sommaire de l'évaluation de la juste valeur présenté à la note 6.

Les politiques relatives à la juste valeur qui sont appliquées pour la présentation de l'information financière sont les mêmes que celles utilisées pour évaluer la valeur liquidative pour les transactions menées avec les actionnaires.

La juste valeur des autres actifs et passifs financiers se rapproche de leur valeur comptable en raison de la nature à court terme de ces instruments.

iv) Compensation

Les actifs financiers et passifs financiers sont compensés, et le solde net est présenté dans l'état de la situation financière, s'il existe un droit juridique exécutoire de compenser les montants comptabilisés et une intention de régler le montant net, ou de réaliser l'actif et de régler le passif simultanément.

Les produits et les charges sont présentés selon leur montant net en ce qui a trait aux profits et pertes attribuables aux instruments financiers à la juste valeur par le biais du résultat net et aux profits et pertes de change.

v) Instruments spécifiques

Trésorerie et équivalents de trésorerie

La trésorerie est constituée de la trésorerie en dépôt. La trésorerie détenue à des fins de garantie se compose de la trésorerie inscrite à titre de garantie pour les contrats dérivés, tel qu'il est mentionné à la note 7. Au 30 juin 2026, le FNB détenait des équivalents de trésorerie de néant (néant en 2025).

Notes annexes (non audité) (suite)
30 juin 2026

Actions rachetables

La Société a posé des jugements importants pour déterminer le classement des titres rachetables de chaque FNB en tant que passifs financiers conformément à l'IAS 32, *Instruments financiers : Présentation* (l'« IAS 32 »).

Les actions rachetables de chaque FNB sont des catégories dans la Société. Les catégories ne participeront pas au prorata des actifs nets résiduels de la Société en cas de liquidation de celle-ci et elles n'ont pas de caractéristiques identiques. Par conséquent, les actions remboursables en circulation de chaque FNB sont classées comme des passifs financiers conformément aux exigences de l'IAS 32.

Contrats dérivés

Afin de réaliser son objectif de placement, le FNB pourrait conclure des contrats dérivés (les « contrats dérivés ») (voir la note 7) avec une ou plusieurs contreparties bancaires (chacune, une « contrepartie »). La valeur de ces contrats dérivés correspond au profit ou à la perte qui serait réalisé si les contrats étaient liquidés à la date d'évaluation. La valeur est comptabilisée en tant qu'actif et (ou) passif dérivé dans l'état de la situation financière et prise en compte dans la variation nette de la plus-value (moins-value) latente des placements et des dérivés à l'état du résultat global.

Lorsqu'un contrat dérivé est liquidé ou qu'il vient à échéance, un profit réalisé ou une perte réalisée est comptabilisé dans l'état du résultat global au poste « Profit net (perte nette) réalisé(e) sur la vente de placements et de dérivés ».

b) Revenu de placement

Les transactions sur placements sont comptabilisées à la date de la transaction. Les profits et les pertes réalisés découlant des transactions sur placements sont calculés selon la méthode du coût moyen pondéré. L'écart entre la juste valeur et le coût moyen, tel qu'il est inscrit dans les états financiers, est pris en compte dans l'état du résultat global comme faisant partie de la variation nette de la plus-value (moins-value) latente sur les placements et les instruments dérivés. Le revenu d'intérêts à des fins de distribution tiré des placements dans des obligations et des placements à court terme, le cas échéant, représente le taux d'intérêt nominal reçu par le FNB selon la méthode de la comptabilité d'exercice. Le revenu de dividende, le cas échéant, est comptabilisé à la date ex-dividende. Le revenu tiré des distributions provenant de placements dans d'autres fonds du FNB, le cas échéant, est comptabilisé lorsqu'il est gagné.

Le revenu provenant des dérivés est présenté dans l'état du résultat global comme le profit net (perte nette) réalisé(e) à la vente de placements et de dérivés, comme la variation nette de la plus-value (moins-value) latente de placements et de dérivés, et comme le revenu d'intérêts à des fins de distribution, selon sa nature.

Le revenu tiré des transactions de prêts de titres, s'il en est, est inclus dans le revenu tiré des prêts de titres à l'état du résultat global lorsqu'il est gagné. Tous les titres faisant l'objet d'un prêt sont présentés dans le tableau des placements, et la valeur de marché des titres prêtés et des garanties détenues est établie quotidiennement (note 8).

Si le FNB est assujetti à des retenues fiscales imposées par certains pays sur le revenu de placement et les gains en capital, ces revenus et gains sont comptabilisés selon leur montant brut, et les retenues fiscales connexes sont présentées en tant que charges distinctes dans l'état du résultat global.

Notes annexes (non audité) (suite)
30 juin 2026

c) Devises

Les transactions menées en devises, le cas échéant, sont converties dans la monnaie de présentation du FNB au cours de change en vigueur à la date de la transaction. Les actifs et passifs monétaires libellés en devises à la date de clôture sont convertis au cours en vigueur à la clôture de la période. Les profits et pertes de change, le cas échéant, sont présentés en tant que « Profit net (perte nette) de change réalisé(e) », sauf pour les profits ou pertes attribuables aux instruments financiers à la juste valeur par le biais du résultat net, lesquels sont comptabilisés en tant que composante du « Profit net (perte nette) réalisé(e) sur la vente de placements et d'instruments dérivés » et de la « Variation nette de la plus-value (moins-value) latente des placements et des instruments dérivés » à l'état du résultat global.

d) Coût

Le coût des placements de portefeuille est déterminé selon la méthode du coût moyen.

e) Augmentation (diminution) de l'actif net attribuable aux porteurs d'actions rachetables par action

L'augmentation (la diminution) de l'actif net par action présentée à l'état du résultat global correspond à la variation de l'actif net attribuable aux porteurs d'actions rachetables liée à l'exploitation, divisée par le nombre moyen pondéré d'actions du FNB qui sont en circulation au cours de la période de présentation de l'information financière.

f) Transactions des actionnaires

La valeur à laquelle les actions du FNB sont émises ou rachetées est calculée en divisant la valeur liquidative du FNB par le nombre total d'actions de ce FNB en circulation à la date d'évaluation applicable. Les montants reçus à l'émission d'actions et les montants payés au rachat d'actions sont inclus dans l'état de l'évolution de la situation financière. Les ordres de souscription ou de rachat ne sont autorisés que pendant les jours de bourse valables, tels qu'ils sont définis dans le prospectus du FNB.

g) Montants à recevoir (payer) se rapportant à des actifs de portefeuille vendus (achetés)

Conformément à la politique de comptabilisation à la date de transaction du FNB visant les achats et ventes, les transactions de vente ou d'achat en attente d'un règlement représentent des montants à recevoir ou à payer relativement à des titres vendus ou achetés, mais qui ne sont pas réglés à la date de clôture.

h) Actif net attribuable aux porteurs d'actions rachetables par action

L'actif net attribuable aux porteurs d'actions rachetables par action est calculé en divisant l'actif net du FNB attribuable aux porteurs d'actions rachetables par le nombre d'actions en circulation du FNB à la date d'évaluation.

i) Coûts de transaction

Les coûts de transaction sont les coûts additionnels qui découlent directement de l'acquisition, de l'émission ou de la sortie d'un placement, ce qui comprend les honoraires et commissions payés aux placeurs pour compte, aux conseillers et aux courtiers, les honoraires afférents aux contrats dérivés du FNB et les droits versés aux organismes de réglementation et aux bourses, ainsi que les droits et taxes de transfert applicables. Les coûts de transaction sont passés en charges et imputés aux coûts de transaction dans l'état du résultat global.

Notes annexes (non audité) (suite)
30 juin 2026

j) Changements futurs aux méthodes comptables

Les modifications futures de l'IFRS 7 et l'IFRS 9 s'appliqueront aux exercices ouverts à compter du 1er janvier 2026. Les modifications portent sur le règlement des passifs financiers au moyen de systèmes de paiement électronique et sur l'évaluation des caractéristiques des flux de trésorerie contractuels d'actifs financiers, y compris ceux présentant des caractéristiques liées aux facteurs environnementaux, sociaux et de gouvernance. Il y a des modifications additionnelles aux obligations d'information concernant les instruments financiers assortis de clauses conditionnelles.

L'IFRS 18 remplacera l'IAS 1, *Présentation des états financiers*, et s'appliquera aux exercices ouverts à compter du 1er janvier 2027. L'IFRS 18 met en place de nouvelles catégories et de nouveaux sous-totaux à l'état du résultat global, et améliore l'image donnée des mesures de la performance définies par la direction qui doivent être présentées dans une seule et même note. De plus, elle exige que les entités soient tenues d'utiliser le sous-total du résultat d'exploitation comme point de départ du tableau des flux de trésorerie lorsqu'elles présentent les flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation selon la méthode indirecte. Ce changement aura une incidence sur la structure des états du résultat global et des flux de trésorerie du FNB et entraînera la présentation d'informations supplémentaires.

Le FNB procède actuellement à l'évaluation de l'incidence sur les états financiers des normes modifiées et des nouvelles normes comptables.

4. ESTIMATIONS COMPTABLES CRITIQUES ET JUGEMENTS

Lors de l'établissement des présents états financiers, le gestionnaire a eu recours à son jugement, a fait des estimations et a posé des hypothèses qui influent sur l'application des méthodes comptables ainsi que sur la valeur comptable de l'actif, du passif, des produits et des charges. Les résultats réels peuvent différer de ces estimations. Les estimations et hypothèses sous-jacentes sont passées en revue régulièrement. Toute modification des estimations est comptabilisée prospectivement.

Le FNB peut détenir des instruments financiers qui ne sont pas cotés sur des marchés actifs, y compris des instruments dérivés. La détermination de la juste valeur de ces instruments représente l'information qui a fait l'objet des jugements comptables et des estimations les plus critiques de la part du FNB lors de la préparation des états financiers. Il y a lieu de se reporter à la note 6 pour de plus amples renseignements sur l'évaluation de la juste valeur des instruments financiers du FNB.

5. RISQUE LIÉ AUX INSTRUMENTS FINANCIERS

Dans le cours normal de ses activités, le FNB est exposé à divers risques financiers liés à ses activités de placement. Le gestionnaire s'efforce de réduire au minimum les effets négatifs de ces risques sur le rendement du FNB en faisant appel à des conseillers en valeurs spécialisés et expérimentés, en suivant quotidiennement les positions du FNB et l'évolution du marché et en ayant recours de façon périodique à des dérivés afin de couvrir certains risques. Le gestionnaire contribue à la gestion des risques en maintenant une structure de gouvernance servant à superviser les activités de placement du FNB et à assurer la conformité de celles-ci avec les stratégies de placement établies par le FNB, les lignes directrices internes et les règles en matière de valeurs mobilières.

Les risques importants visant les instruments financiers et qui sont propres au FNB sont présentés ci-après et une analyse est incluse à la note B des notes des informations propres au FNB.

Notes annexes (non audité) (suite)
30 juin 2026

a) Risque de marché

Le risque de marché correspond au risque que des variations des prix de marché, comme les taux d'intérêt, le cours des actions, les taux de change et les écarts de crédit (sans lien avec les variations de la solvabilité du débiteur ou de l'émetteur), influent sur les revenus du FNB ou sur la juste valeur des instruments financiers qu'il détient. L'objectif de la gestion du risque de marché consiste à gérer et à maintenir les expositions au risque de marché à l'intérieur de paramètres acceptables, tout en optimisant les rendements.

i) Risque de change

Le risque de change correspond au risque que des instruments financiers libellés dans des monnaies autres que la monnaie de présentation du FNB fluctuent en raison de variations des taux de change et puissent avoir une incidence défavorable sur le bénéfice et les flux de trésorerie du FNB ou sur la juste valeur des placements qu'il détient.

ii) Risque de taux d'intérêt

Le FNB peut être exposé au risque que la juste valeur des flux de trésorerie futurs de ses instruments financiers fluctue avec les taux d'intérêt du marché. En général, la valeur des instruments financiers portant intérêt augmente lorsque les taux d'intérêt baissent; inversement, elle diminue lorsque les taux d'intérêt augmentent. La trésorerie et les équivalents de trésorerie investis à des taux à court terme du marché ont une sensibilité minime aux fluctuations des taux d'intérêt, puisque ces titres sont généralement détenus jusqu'à leur échéance et sont de courte durée.

iii) Risque de prix

L'autre risque de prix est le risque que la valeur des instruments financiers fluctue par suite de variations des cours du marché (autres que celles découlant du risque de taux d'intérêt ou du risque de change) causées par des facteurs propres à un placement précis, à son émetteur ou causées par tous les facteurs perturbant l'ensemble des instruments négociés sur un marché ou un segment de marché. Le gestionnaire a mis en place des contrôles de gestion du risque à l'interne au FNB, lesquels visent à limiter la perte relative à ses activités de négociation.

Le FNB est exposé à d'autres risques liés au marché qui influeront sur la valeur de ses placements, y compris la conjoncture économique générale et les conditions du marché, ainsi que les événements ayant une incidence sur certains secteurs de l'économie, certaines industries ou certaines sociétés. Le FNB perd normalement de la valeur les jours où la valeur des titres composant l'indice sous-jacent diminue. Le FNB entend continuer à investir la totalité de son actif, quelles que soient les conditions du marché.

b) Risque de crédit

Le risque de crédit sur instruments financiers correspond au risque de perte financière pouvant découler du défaut d'une contrepartie de remplir ses obligations envers le FNB. Il découle principalement des titres de créance détenus, et aussi des actifs financiers dérivés, de la trésorerie et des équivalents de trésorerie de même que des autres débiteurs.

À la date de clôture, l'exposition maximale du FNB au risque de crédit représente la valeur comptable des actifs financiers pertinents présentée dans l'état de la situation financière, y compris toute valeur de marché positive sur le ou les contrats dérivés du FNB. Ce montant est inscrit au poste « Actifs dérivés » (le cas échéant) dans l'état de la situation financière. Le risque de crédit relatif à tout contrat dérivé est concentré sur la contrepartie aux contrats dérivés de ce contrat.

Notes annexes (non audité) (suite)
30 juin 2026

Le gestionnaire gère le risque de crédit en faisant affaire avec des contreparties qu'il croit solvables et qui remplissent les exigences relatives à la cote de solvabilité établies dans le Règlement 81-102. Il y a lieu de se reporter à la note 7. Une garantie pour tout contrat dérivé est reçue sous forme de trésorerie et est comptabilisée dans l'état de la situation financière sous le poste « Trésorerie détenue à des fins de garantie ».

c) Risque lié à la liquidité

Le risque lié à la liquidité est le risque que le FNB éprouve des difficultés à honorer des engagements liés à des passifs financiers qui sont réglés par la remise de trésorerie ou d'un autre actif financier. Le FNB peut, à certains moments, afficher un niveau très élevé d'achats et de rachats. Toutefois, le rendement du FNB est principalement touché par le rendement de ses contrats dérivés, qui varie en fonction de la performance de l'indice sous-jacent du FNB. Étant donné que ces transactions sont prises en compte, le cas échéant, dans les ajustements de la valeur théorique des contrats dérivés, la taille de l'actif du FNB, les achats et les rachats n'ont pas d'incidence sur le rendement et la liquidité du FNB. En général, les passifs du FNB sont exigibles dans un délai de 90 jours.

6. ÉVALUATION À LA JUSTE VALEUR

L'IFRS 13, *Évaluation de la juste valeur* (l'« IFRS 13 ») exige un classement des évaluations à la juste valeur des placements qu'il détient selon une hiérarchie qui se compose de trois niveaux de juste valeur ainsi qu'un rapprochement des transactions et des transferts entre les niveaux de cette hiérarchie. La hiérarchie des données servant à l'évaluation de la juste valeur s'établit comme suit :

- Niveau 1 : les titres qui sont évalués selon des prix cotés sur des marchés actifs.
- Niveau 2 : les titres qui sont évalués selon des données autres que les prix cotés observables, soit directement (à savoir des prix) ou indirectement (à savoir des données dérivées de prix).
- Niveau 3 : les titres qui sont évalués selon des données non observables de marché importantes.

Les changements aux méthodes d'évaluation pourraient entraîner des transferts entre les niveaux assignés aux placements. Le classement des actifs et des passifs du FNB selon la hiérarchie de la juste valeur et les informations additionnelles relatives aux transferts entre les niveaux sont présentés à la note C des notes des informations propres au FNB.

7. CONTRATS DÉRIVÉS ET TITRES DONNÉS EN GARANTIE

a) Contrats de swap

Afin de réaliser son objectif de placement, les types de contrats dérivés que le FNB a conclus sont des contrats de swap sur le rendement total (chacun, un « swap » ou un « contrat de swap ») avec une ou plusieurs contreparties bancaires afin d'obtenir une exposition à l'indice sous-jacent. Aux termes de chaque swap, le FNB verse à la contrepartie un montant variable fondé sur les taux d'intérêt en vigueur sur le marché à court terme qui sont calculés en fonction d'un montant nominal convenu et d'un montant de capitaux propres fondé sur toute baisse de valeur d'un placement théorique dans un nombre théorique d'actions dont la valeur unitaire correspondra à la valeur de l'indice sous-jacent. En retour, la contrepartie versera au FNB un montant de capitaux propres fondé sur toute hausse de valeur de l'indice sous-jacent. Le rendement total comprendra le revenu théorique qui serait tiré d'un placement théorique dans les actifs de référence qui, dans le cadre du swap, seront théoriquement réinvestis dans d'autres actifs de référence, plus toute appréciation théorique de l'indice sous-jacent ou, selon le cas, moins toute dépréciation de l'indice sous-jacent. Le FNB investit également le produit net des souscriptions d'actions dans des obligations au comptant et (ou) des titres de créance à court terme afin de toucher des intérêts aux taux en vigueur sur le marché à court terme. Les modalités de chaque swap exigent que le FNB donne en gage ses obligations au comptant et ses titres de créance à court terme à la contrepartie pour garantir l'exécution de ses obligations de paiement aux termes du swap. Il est prévu que le revenu tiré des obligations au comptant et (ou) des titres de créance à court terme suffira à financer les paiements variables exigés par le FNB aux termes du swap. Le FNB peut en tout temps remplacer une contrepartie ou faire appel à de nouvelles contreparties.

Notes annexes (non audité) (suite)
30 juin 2026

La contrepartie peut couvrir son exposition, aux termes du swap, aux titres indiciels. Rien ne garantit que la contrepartie maintiendra une telle couverture ou qu'elle y aura recours à l'égard de la totalité du montant ou de la durée du swap.

En plus d'utiliser le swap sur le rendement total pour atteindre son objectif de placement, le FNB peut également les utiliser comme substituts à un placement direct dans des titres ou pour couvrir une position.

Puisqu'en vertu des swaps, comme en vertu de la plupart des contrats de ce type, l'obligation de chaque partie peut être réglée sur la base d'un montant net, l'exposition du FNB au risque de crédit de n'importe laquelle de ces contreparties est limitée à l'évaluation positive à la valeur de marché des swaps conclus avec cette contrepartie, le cas échéant, laquelle est calculée et cumulée quotidiennement.

b) Restrictions pour les contreparties

La contrepartie à tout contrat dérivé conclu par le FNB doit être une banque à charte canadienne ou un affilié à une telle banque dont les obligations sont garanties par une banque à charte canadienne, et qui a une notation désignée. L'exposition du FNB aux contrats dérivés par la contrepartie est présentée à la rubrique « Risque de crédit » de la note B des notes des informations propres au FNB.

Pour les titres ou les instruments à court terme (dont l'échéance du titre ou de l'instrument est de moins de un an), la notation désignée pour le papier commercial et la dette à court terme des contreparties ne doit pas être inférieure à : a) la cote « R-1 (bas) » selon Dominion Bond Rating Service Limited (« DBRS »); b) la cote « F1 » selon Fitch Ratings (« Fitch »); c) la cote « P-1 » selon Moody's Investors Service (« Moody's »); d) la cote « A-1 (bas) » selon Standard & Poor's (« S&P »).

En ce qui a trait aux titres ou aux instruments à long terme (dont l'échéance du titre ou de l'instrument est égale ou supérieure à un an), la notation désignée pour la dette à long terme des contreparties ne doit pas être inférieure à : a) la cote « A » selon DBRS; b) la cote « A » selon Fitch; c) la cote « A2 » selon Moody's; d) la cote « A » selon S&P.

Les contreparties doivent satisfaire aux exigences en matière de notation désignée applicables aux échéances inférieures ou supérieures à un an présentées ci-dessus. Les contreparties aux contrats dérivés satisfont aux exigences en matière de notation désignée.

Chaque contrat dérivé a, à tout moment donné, une durée restante avant échéance inférieure à cinq années, laquelle durée, avec le consentement du FNB visé et de la contrepartie, sera prolongée annuellement pour un nombre fixe d'années et, à condition qu'aucun défaut ou cas de défaut ni qu'aucun cas de couverture non résolu ni cas d'interruption de couverture ne soient survenus ou ne continuent, le FNB peut en tout temps demander qu'il soit mis fin, en tout ou en partie, à son exposition aux termes d'un contrat dérivé.

8. PRÊT DE TITRES

Afin de générer des rendements supplémentaires, le FNB est autorisé à conclure certaines conventions de prêt de titres avec des emprunteurs qu'il juge acceptables conformément au Règlement 81-102. Aux termes d'une convention de prêt de titres, l'emprunteur doit verser au FNB des honoraires de prêt de titres déterminés, verser au FNB des honoraires d'un montant égal aux distributions que l'emprunteur a reçues sur les titres prêtés, et le FNB doit recevoir une forme acceptable de garantie d'une valeur excédentaire à celle des titres prêtés. Bien que cette garantie soit évaluée à la valeur du marché, le FNB pourrait tout de même être exposé au risque de perte si l'emprunteur ne s'acquittait pas de son obligation de rendre les titres empruntés et si la garantie ne suffisait pas à reconstituer le portefeuille de titres prêtés. Le cas échéant, le revenu tiré de ces transactions de prêt de titres au cours de la période est indiqué dans l'état du résultat global du FNB.

Au 30 juin 2026 et au 31 décembre 2025, la valeur totale des titres prêtés et des garanties reçues à la clôture des marchés, le cas échéant, ainsi qu'un rapprochement du revenu tiré du prêt de titres pour les périodes closes les 30 juin 2026 et 2025, le cas échéant, tel qu'il est présenté dans l'état du résultat global, sont présentés à la note D des notes des informations propres au FNB.

Notes annexes (non audité) (suite)
30 juin 2026

9. ACTIONS RACHETABLES

Le capital autorisé de la Société comprend un nombre illimité de catégories de sociétés d'actions à dividende non cumulatif, rachetables et sans droit de vote pouvant être émises en un nombre illimité de séries, y compris les actions de FNB, ainsi qu'une catégorie d'actions avec droit de vote désignées à titre d'« actions de catégorie J ». Chaque catégorie de société est un fonds d'investissement distinct doté d'objectifs de placement précis et renvoie précisément à un portefeuille de placements distinct. Chaque FNB de la Société constitue une catégorie de société distincte.

Chaque action de FNB habilite son porteur à exprimer une voix aux assemblées des actionnaires de la catégorie de société applicable auxquelles il a le droit de voter. Chaque actionnaire a droit à une participation égale à celle de toutes les autres actions de la même catégorie de société ou série de la catégorie de société relativement à tous les paiements faits aux actionnaires, autres que les remises de frais de gestion, y compris les dividendes et les distributions, et, au moment de la liquidation, à une participation égale au reliquat de l'actif net de la catégorie de société applicable après l'acquittement de toute obligation non réglée attribuable aux actions de FNB de la catégorie de société.

Les actions rachetables émises par le FNB confèrent à l'investisseur le droit d'exiger le remboursement au comptant d'un montant proportionnel à la participation de l'investisseur dans l'actif net du FNB chaque date de rachat. Les objectifs du FNB en matière de gestion des actions rachetables sont d'atteindre l'objectif de placement du FNB et de gérer le risque de liquidité attribuable aux rachats. Le risque de liquidité du FNB attribuable aux actions rachetables est décrit à la note 5.

Un jour de bourse valable, tel qu'il est défini dans le prospectus du FNB, les actionnaires du FNB peuvent i) racheter des actions du FNB, au comptant à un prix de rachat par action de FNB correspondant à 95 % du cours de clôture des actions du FNB concernées à la TSX le jour de prise d'effet du rachat, sous réserve d'un prix de rachat maximal par action de FNB correspondant à la valeur liquidative par action de FNB à la date de prise d'effet du rachat; ou ii) racheter, déduction faite de tous les frais de rachat applicables déterminés de temps à autre par le gestionnaire, à son gré, un nombre prescrit d'actions ou un lot correspondant à un multiple du nombre prescrit d'actions du FNB au comptant dans la devise applicable pour un montant correspondant à la valeur liquidative de ce nombre d'actions de FNB dans cette devise après réception de la demande de rachat; ou iii) un nombre prescrit d'actions ou un lot correspondant à un multiple entier du nombre prescrit d'actions en échange de titres et d'une somme au comptant dans la devise applicable correspondant à la valeur liquidative de ce nombre d'actions de FNB dans cette devise après la réception de la demande de rachat, étant donné qu'un rachat de titres pourra être soumis à des frais de rachat, au gré du gestionnaire.

Les actions du FNB sont émises ou rachetées sur une base quotidienne à la valeur liquidative par action, laquelle est fixée chaque jour ouvrable à 16 h (heure de l'Est).

Si, au cours d'une année d'imposition, la Société était par ailleurs assujettie à l'impôt à l'égard des gains en capital réalisés nets, la Société entend verser, dans la mesure du possible, au plus tard le dernier jour de l'année en question, un dividende sur les gains en capital spécial pour que la Société ne soit pas assujettie à l'impôt sur le revenu sur ces montants en vertu de la *Loi de l'impôt* (compte tenu de l'ensemble des déductions, des crédits et des remboursements disponibles). Ces distributions peuvent être versées sous la forme d'actions de FNB du FNB pertinent et/ou d'une somme au comptant qui est automatiquement réinvestie dans des actions de FNB du FNB pertinent. Toutes ces distributions payables sous forme d'actions de FNB ou réinvesties dans des actions de FNB du FNB pertinent augmenteront le prix de base rajusté total des actions de FNB pour l'actionnaire de ce FNB. Immédiatement après le versement d'une telle distribution spéciale sous forme d'actions de FNB ou le réinvestissement dans des actions de FNB, le nombre d'actions de FNB de ce FNB en circulation sera automatiquement regroupé de façon que le nombre d'actions de FNB de ce FNB en circulation après cette distribution corresponde au nombre d'actions de FNB de ce FNB en circulation immédiatement avant cette distribution, sauf dans le cas d'un actionnaire non résident dans la mesure où l'impôt doit être retenu à l'égard de la distribution.

Un tableau du nombre d'actions émises par souscription, du nombre d'actions rachetées, du nombre total et moyen d'actions en circulation au cours des périodes de référence considérées est présenté à la note E des notes des informations propres au FNB.

Notes annexes (non audité) (suite)
30 juin 2026

10. CHARGES ET AUTRES TRANSACTIONS AVEC DES PARTIES LIÉES

Frais de gestion

En contrepartie des services de gestion et de conseils en matière de placement qu'il prodigue au FNB, le gestionnaire a le droit de toucher des frais de gestion. Le montant de ces frais, taxes de vente comprises, est calculé quotidiennement sur la valeur liquidative du FNB. Le taux annuel des frais de gestion imputés, à l'exclusion des taxes de vente, est de 0,25 %.

Le gestionnaire a payé la quasi-totalité des coûts et des frais liés à l'exploitation et aux activités du FNB à même le revenu tiré des frais de gestion, notamment la gestion des placements, l'administration, les frais juridiques, les honoraires de comptabilité, les frais de garde, les honoraires d'audit, les honoraires de l'agent chargé de la tenue des registres et de l'agent des transferts de même que les taxes de vente applicables et les charges liées à la publicité, au marketing, au parrainage et à la promotion de la vente des titres du FNB.

Aux termes des documents constitutifs du FNB, le gestionnaire est tenu de payer toutes les charges du FNB, exclusion faite des frais de gestion, de même que les taxes de vente sur les frais de gestion, tous les frais relatifs aux swaps, et les frais et commissions de courtage applicables. Le FNB n'a donc pas d'autres charges.

Les frais de gestion payés au gestionnaire sont considérés comme étant des transactions entre parties liées, puisque le gestionnaire est une partie liée au FNB. Les frais de gestion figurent à l'état du résultat global. Les frais de gestion payables par le FNB au 30 juin 2026 et au 31 décembre 2025 figurent à l'état de la situation financière.

11. IMPÔT SUR LE RÉSULTAT

La Société est admissible et entend être admissible, à tous les moments pertinents, à titre de « société de placement à capital variable » au sens donné à ce terme dans la *Loi de l'impôt*. Bien que la Société puisse émettre un nombre illimité de catégories en un nombre illimité de séries, elle devra (à l'instar de toute autre société de placement à capital variable possédant une structure à plusieurs catégories) calculer son revenu et ses gains en capital nets aux fins de l'impôt en tant qu'entité unique. La totalité des revenus, des dépenses déductibles, des pertes autres qu'en capital, des gains en capital et des pertes en capital de la Société se rapportant à tous ses portefeuilles de placement et les autres éléments pertinents à l'égard de sa situation fiscale (y compris les caractéristiques fiscales de tous ses actifs) seront pris en compte au moment d'établir le revenu (et le revenu imposable) ou la perte de la Société et les impôts applicables payables par celle-ci dans son ensemble.

À titre de société de placement à capital variable, la Société a le droit, dans certaines circonstances, à un remboursement de l'impôt qu'elle paie à l'égard de ses gains en capital réalisés nets selon une formule fondée en partie sur le rachat des actions de FNB. Par ailleurs, à titre de société de placement à capital variable, la Société aura le droit de maintenir un compte de dividendes sur les gains en capital à l'égard de ses gains en capital réalisés nets et au moyen duquel elle peut choisir de verser des dividendes qui sont traités comme des dividendes sur les gains en capital entre les mains des actionnaires.

Dans la mesure où la Société gagne un revenu net (sauf les dividendes de sociétés canadiennes imposables et certains gains en capital imposables et compte tenu des déductions disponibles), notamment à l'égard d'opérations sur instruments dérivés, de l'intérêt et du revenu qui lui sont payés ou payables par une fiducie résidente du Canada, la Société sera assujettie à l'impôt sur le revenu relativement à ce revenu net et aucun remboursement ne sera possible à cet égard.

La Société peut, à son gré, verser des dividendes spéciaux de fin d'exercice aux actionnaires sous forme d'un dividende sur les gains en capital si la Société a des gains en capital imposables nets sur lesquels elle devrait par ailleurs payer de l'impôt, ou afin de recouvrer des impôts remboursables qu'elle ne pourrait pas par ailleurs recouvrer au versement de distributions en espèces régulières.

Notes annexes (non audité) (suite)
30 juin 2026

La Société a adopté une politique afin d'établir comment elle répartit les impôts non remboursables de la Société entre les catégories de société d'une façon qu'elle juge équitable, cohérente et raisonnable pour tous les actionnaires. Au gré du gestionnaire, conformément aux principes énoncés dans la politique, l'impôt associé aux gains découlant du règlement d'un instrument dérivé réglé en espèces et utilisé par une catégorie de société peut être affecté à une autre catégorie de société. De plus, les montants des dividendes, des dividendes sur les gains en capital ou des remboursements de capital, le cas échéant, versés aux actionnaires, le seront au gré du gestionnaire, conformément à la politique qui a été approuvée par le conseil d'administration de la Société.

Le traitement fiscal comptabilisé lors du règlement final des contrats sur dérivés et les hypothèses posées, ou des changements à de telles hypothèses, pourraient donner lieu à des ajustements futurs, à de l'impôt à payer et (ou) à la comptabilisation d'une charge d'impôt.

12. PERTES FISCALES REPORTÉES EN AVANT

Si la Société a réalisé une perte en capital dans une année d'imposition, cette perte en capital ne peut être attribuée aux actionnaires, mais la Société peut la reporter rétrospectivement sur trois ans ou prospectivement sur une période indéfinie afin de compenser les gains en capital qu'elle a réalisés. Les pertes autres qu'en capital subies par la Société au cours d'une année d'imposition ne peuvent pas être réparties parmi les actionnaires de la Société, mais elles peuvent être reportées rétrospectivement sur trois ans ou prospectivement sur vingt ans pour compenser le revenu (y compris les gains en capital imposables).

Au 31 décembre 2025, la Société et ses entités en propriété exclusive (fiducies de placement privées) disposaient de pertes en capital ou de pertes autres qu'en capital, les pertes autres qu'en capital expirant comme suit :

Pertes en capital	Pertes autres qu'en capital	Année d'expiration des pertes autres qu'en capital
1 325 662 078 $	126 121 $	2028
	1 961 149 $	2029
	5 668 871 $	2030
	3 237 571 $	2031
	3 138 653 $	2032
	153 021 428 $	2033
	230 454 838 $	2034
	447 364 861 $	2035
	74 273 197 $	2036
	262 115 961 $	2037
	117 380 930 $	2038
	182 413 460 $	2039
	156 189 087 $	2040

13. COMPENSATION D'INSTRUMENTS FINANCIERS

Dans le cours normal de ses activités, le FNB peut conclure diverses conventions-cadres de compensation ou ententes similaires qui ne satisfont pas aux critères de compensation à l'état de la situation financière. Toutefois, dans certaines circonstances telles qu'une faillite ou une résiliation de contrats, les montants connexes peuvent être compensés. Les montants admissibles à une compensation, le cas échéant, sont présentés à la note F des notes des informations propres au FNB.

GLOBAL X INVESTMENTS CANADA INC.
55, AVENUE UNIVERSITY, BUREAU 800 |
TORONTO, ON M5J 2H7

1-866-641-5739 OU
416-933-5745
INFO@GLOBALX.CA

GLOBAL X
par Mirae Asset